

THIRTY-THIRD MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 27 July 1948, 2.30 p.m.*

President: Mr. LIU CHIEH (China)

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, China, Costa Rica, France, Iraq, Mexico, New Zealand, Philippines, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

89. Provisional agenda [T/Agenda 106]

1. Examination of annual reports — item 4 of the agenda for the third session: Report on Ruanda-Urundi for the year 1947: Report of the Drafting Committee [T/197, T/200, T/201].
2. Continuation of the consideration of the action by the General Assembly on the report by the Trusteeship Council covering its first session — item 9(c) of the agenda [T/54].
3. The question of verbatim reports for the Trusteeship Council — item 13 of the agenda [T/196].
4. Appointment of a committee of one to three members, for a period of one year, to join representatives of the Economic and Social Council in any future negotiations with inter-governmental organizations to be brought into relationship with the United Nations — item 10 of the agenda [T/174].

90. Draft report submitted by the Drafting Committee on the report dealing with the administration of Ruanda-Urundi during 1947 (continued)

The PRESIDENT reminded with the Council that it had completed the discussion of part II of the draft report [T/197] at its previous meeting. He suggested that it should proceed to examine part III of the report, which contained the conclusions and recommendations of the Council, and then go back to the first part.

It was decided accordingly.

Preamble of part III

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) pointed out that his delegation had suggested the deletion of sub-paragraph (b) and (c) of the preamble [T/200]. It considered that those provisions did not reflect the virtually unanimous opinion of the Council, which had noted, in the course of its consideration of the report of the Administering Authority for Ruanda-Urundi, that no progress had been achieved in the political, economic, social and

TRENTE-TROISIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 27 juillet 1948, à 14 h. 30.*

Président: M. LIU CHIEH (Chine)

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, Costa-Rica, France, Irak, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

89. Ordre du jour provisoire [T/Agenda 106]

1. Examen des rapports annuels — point 4 de l'ordre du jour de la troisième session: Rapport sur le Ruanda-Urundi pour l'année 1947: Rapport du Comité de rédaction [T/197, T/200, T/201].
2. Suite de l'examen du rapport sur les mesures prises par l'Assemblée générale à la suite du rapport du Conseil de tutelle sur sa première session — point 9 c) de l'ordre du jour [T/54].
3. Questions des comptes rendus sténographiques du Conseil de tutelle — point 13 de l'ordre du jour [T/196].
4. Constitution d'un comité comprenant un à trois membres, qui sera désigné pour un an et qui participera avec les représentants du Conseil économique et social à toutes les négociations ayant pour but de relier des organisations intergouvernementales à l'Organisation des Nations Unies — point 10 de l'ordre du jour [T/174].

90. Projet de rapport présenté par le Comité de rédaction sur le rapport relatif à l'administration du Ruanda-Urundi pour l'année 1947 (suite)

Le PRÉSIDENT rappelle que le Conseil a terminé à sa dernière séance l'examen de la deuxième partie du projet de rapport [T/197]. Il propose d'aborder l'étude de la troisième partie du projet de rapport, contenant les conclusions et les recommandations du Conseil, et de passer ensuite à la première partie.

Il en est ainsi décidé.

Troisième partie — Préambule

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que sa délégation propose de supprimer les alinéas b) et c) du préambule [T/200]. Elle considère en effet que leurs dispositions ne correspondent pas à l'opinion quasi unanime du Conseil; celui-ci a constaté, au cours de l'examen du rapport de l'Autorité chargée de l'administration du Ruanda-Urundi, que des progrès n'ont pas été réalisés dans les domaines politique, économique,

educational fields. There was, therefore, no need to recognize the efforts of the Administering Authority, or to commend it for its achievements.

The USSR amendment was rejected by 7 votes to 1, with 4 abstentions.

In reply to a question from Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics), Mr. RYCKMANS (Belgium) observed that the irregular climate in Ruanda-Urundi which caused crops to rot or to be destroyed by drought in some years was an important obstacle to the economic development of the Territory.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) pointed out the danger of giving geographical or climatic reasons to justify the absence of positive achievements in the Territory. Since geographical conditions did not change, the same pretext could be used by the Administering Authority to maintain the population in its present state.

The PRESIDENT speaking as the representative of China, said that while he understood the difficulties encountered by the Administering Power, he thought that the reference to geographical conditions might be deleted and the sub-paragraph redrafted as follows: "... has been confronted with the difficulties inherent in a country densely populated ..."

The amendment proposed by the Chinese delegation was adopted by 5 votes to 1, with 3 abstentions.

Mr. RYCKMANS (Belgium) wished to state that sub-paragraph (b), as amended, did not indicate the main difficulties which Belgium had had to face in Ruanda-Urundi.

The preamble of part III, as drafted by the Drafting Committee with the alteration proposed by China, was adopted by 8 votes to 1, with 2 abstentions.

1. Political advancement

(a) The Trusteeship Agreement

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) proposed that the words "The Council welcomes" should be replaced by "The Council takes note".

Mr. KHALIDY (Iraq) and Sir Alan BURNS (United Kingdom) preferred the original text because it showed greater courtesy toward the Administering Power.

The USSR amendment was rejected by 8 votes to 1, with 1 abstention.

The Council approved paragraph (a) as proposed by the Drafting Committee.

social et dans celui de l'instruction. Il n'y a donc pas lieu de reconnaître les efforts de l'Autorité chargée de l'administration ni de la féliciter de l'œuvre qu'elle a accomplie.

Par 7 voix contre une, avec 4 abstentions, l'amendement de la délégation de l'URSS est rejeté.

En réponse à une question de M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. RYCKMANS (Belgique) fait remarquer que l'irrégularité du climat du Ruanda-Urundi, qui fait que certaines années les récoltes pourrissent et d'autres années se dessèchent, constitue un sérieux obstacle à son développement économique.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) signale le danger qu'il y a à invoquer des raisons géographiques ou climatiques pour justifier le manque de progrès accompli dans le Territoire. Les conditions géographiques ne changeant pas, l'Autorité chargée de l'administration pourra continuer à invoquer le même prétexte pour maintenir les populations dans leur état actuel.

Parlant en qualité de représentant de la Chine, le PRÉSIDENT déclare que, tout en comprenant les difficultés rencontrées par la Puissance chargée de l'administration, il pense que l'on pourrait supprimer toute mention des conditions géographiques et rédiger l'alinéa de la façon suivante: "... s'est heurtée à des difficultés résultant du fait qu'il s'agit d'une région à population dense ..."

Par 5 voix contre une, avec 3 abstentions, l'amendement de la délégation de la Chine est adopté.

M. RYCKMANS (Belgique) tient à déclarer que, sous sa forme ainsi remaniée, l'alinéa b) n'indique pas les principales difficultés auxquelles la Belgique a eu à faire face dans le Ruanda-Urundi.

Par 8 voix contre une, avec 2 abstentions, le préambule de la troisième partie est adopté sous la forme proposée par le Comité de rédaction, avec la modification suggérée par la délégation de la Chine.

1. Progrès dans le domaine politique

a) Accord de tutelle

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose de remplacer les mots: "Le Conseil se félicite" par les mots: "Le Conseil prend note".

M. KHALIDY (Irak) et Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) préfèrent la formule originale, plus courtoise à l'égard de la Puissance chargée de l'administration.

Par 8 voix contre une, avec une abstention, l'amendement de la délégation de l'URSS est rejeté.

Le Conseil approuve le paragraphe a) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

(b) *Administrative union*

The PRESIDENT noted that the terms of the amendment to paragraph (b) proposed by the USSR delegation were contained in various parts of the conclusions and recommendations.

Mr. KHALIDY (Iraq) observed that inasmuch as the Council recognized that Ruanda-Urundi was now a separate political entity and wished to preserve that political identity, it did not seem necessary to ask the Belgian Government to revise the Law of 21 August 1925.

Mr. FORSYTH (Australia), supported by Mr. SAYRE (United States of America), suggested the deletion of the following phrase: "... either by a revision of the Law of 21 August 1925 or by some other suitable measure". Indeed, it would be proper to leave to the Administering Authority the choice of the measures it considered most likely to promote the preservation of the separate political entity of Ruanda-Urundi.

Mr. GARREAU (France) saw no need for paragraph (b). Since the phrase "separate political entity" was likely to give rise to various interpretations, he preferred the deletion of the entire paragraph.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) objected to the amendment suggested by the representative of Australia. He felt that the Trusteeship Council was obliged to prevent the absorption of Ruanda-Urundi by the Belgian Congo, and he insisted that paragraph (b) should state clearly that Ruanda-Urundi was to remain a Trust Territory and that a separate administration must be established for it.

Mr. RYCKMANS (Belgium) recalled that the Belgian Government had more than once stated its firm intention to maintain a completely separate administration for Ruanda-Urundi. He was convinced that the visiting Mission to the Territory would tell the Council that the individual entity of Ruanda-Urundi had been maintained in every way under Belgian administration. It therefore seemed imprudent to recommend remedies in advance for a situation which might prove to be normal and satisfactory.

On the other hand, the deletion of the paragraph might give the impression that the Council did not wish to preserve the separate political entity of Ruanda-Urundi.

In the circumstances, Mr. Ryckmans asked the Council not to delete paragraph (b), but to adopt the proposal made by the representative of Australia.

Mr. GARREAU (France) said he would withdraw his proposal in the light of Mr. Ryckmans' statement. However, he would vote against retaining the paragraph, first, because he did not consider it proper to cast doubt upon the utter good faith and loyalty of the Belgian Government, which would certainly fulfil the obligations

b) *Union administrative*

Le PRÉSIDENT signale que la teneur de l'amendement proposé au paragraphe b) par la délégation de l'URSS figure dans diverses parties des conclusions et recommandations.

M. KHALIDY (Irak) fait remarquer que, puisque le Conseil reconnaît que le Ruanda-Urundi a actuellement un caractère politique distinct, et que ce qu'il désire est que ce caractère politique demeure distinct, il ne semble pas nécessaire de demander au Gouvernement belge de réviser la loi du 21 août 1925.

Mr. FORSYTH (Australie), appuyé par M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique), propose de supprimer le membre de phrase suivant: "soit par une révision de la loi du 21 août 1925, soit par toute autre mesure appropriée". Il convient en effet de laisser à l'Autorité chargée de l'administration le choix des mesures qu'elle considère le plus aptes à favoriser le maintien du caractère politique distinct du Ruanda-Urundi.

M. GARREAU (France) ne voit pas la nécessité du paragraphe b). Etant donné que l'expression "caractère politique distinct" est susceptible de donner lieu à diverses interprétations, il préfère que l'on supprime tout le paragraphe.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) s'oppose à l'amendement proposé par le représentant de l'Australie. Il estime qu'il est du devoir du Conseil de tutelle de veiller à ce que le Ruanda-Urundi ne soit pas absorbé par le Congo belge et il insiste pour que le paragraphe b) précise que le Ruanda-Urundi doit demeurer un Territoire sous tutelle et qu'une administration séparée doit être établie pour ce Territoire.

M. RYCKMANS (Belgique) rappelle que le Gouvernement belge a déclaré à plus d'une reprise qu'il est fermement décidé à maintenir complètement séparée l'administration du Ruanda-Urundi. Il est convaincu que la Mission de visite qui se rendra dans le Territoire déclarera au Conseil que le caractère individuel du Ruanda-Urundi a été maintenu à tous les points de vue au cours de l'administration de ce Territoire par la Belgique. Il lui semble donc qu'il serait imprudent de recommander d'avance des remèdes à une situation qui pourrait s'avérer normale et satisfaisante.

D'autre part, la suppression totale du paragraphe pourrait faire croire que le Conseil ne désire pas maintenir le caractère politique distinct du Ruanda-Urundi.

Dans ces conditions, M. Ryckmans demande au Conseil de ne pas supprimer le paragraphe b), mais d'adopter la proposition du représentant de l'Australie.

M. GARREAU (France) dit qu'à la suite de la déclaration de M. Ryckmans, il retire sa proposition; il votera toutefois contre le maintien du paragraphe en question, d'une part, parce qu'il considère qu'il ne convient pas de mettre en doute la parfaite bonne foi et la loyauté du Gouvernement belge, qui respectera certaine-

it had undertaken when it signed the Charter, and secondly, because the concept of a "separate political entity" was not very clear.

91. Procedural difficulty: No simultaneous interpretation into French

As Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) began to make his comments on the amendment submitted by the delegation of Australia, Mr. GARREAU (France) announced that there was no simultaneous interpretation into French and asked for an explanation.

Mr. Hoo (Assistant Secretary-General in charge of the Division of Trusteeship and Non-Self-Governing Territories) said that the Secretariat regretted that it would be temporarily unable to ensure the interpretation into French of the remarks of the Council members. He explained that the Security Council had decided at its morning meeting to hold another meeting in the afternoon and that the Interim Committee of the General Assembly was also meeting at the same time. Consequently, all the Secretariat's interpreters were engaged.

The Secretariat had to cope with budgetary difficulties. While the Trusteeship Division had always requested the credits necessary for the satisfactory completion of its work, the Fifth Committee of the General Assembly had not been willing to grant all that was requested.

Mr. SAYRE (United States of America) found it strange that the Trusteeship Council, which was one of the six principal organs of the United Nations, should be prevented from accomplishing its work owing to the absence of interpreters.

He realized perfectly well what difficulties the Secretariat had had to face and was not reproaching the Trusteeship Division, but he was surprised to find that the work of the Interim Committee was deemed to have priority over that of the Trusteeship Council.

Mr. Sayre pointed out that the Trusteeship Council had spared no effort to accelerate its work and to attempt to complete the session at the end of the week so that some of its members might return home where they had other work to take up. He suggested that the President, together with several representatives on the Council, should approach the Acting Secretary-General of the United Nations with a view to obtaining a regular service of simultaneous interpretation.

Mr. KHALIDY (Iraq) and Sir Alan BURNS (United Kingdom) supported the proposal of the representative of the United States of America.

Mr. RYCKMANS (Belgium) observed that the Trusteeship Council held only two sessions a year while the Interim Committee was in permanent session. While he acknowledged that the

ment les engagements qu'il a pris lorsqu'il a signé la Charte, et, d'autre part, parce que la notion de "caractère politique distinct" n'est pas une notion bien définie.

91. Incident de procédure: Défaut d'interprétation simultanée en français

Au moment où M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) prend la parole pour formuler ses observations au sujet de l'amendement présenté par la délégation de l'Australie, M. GARREAU (France) constate qu'il n'y a plus d'interprétation simultanée en français. Il sollicite des explications à ce sujet.

M. Hoo (Secrétaire général adjoint, chargé du Département de la tutelle et des territoires non autonomes) exprime les regrets du Secrétariat de ne pouvoir provisoirement assurer l'interprétation en français des interventions des membres du Conseil; il explique que le Conseil de sécurité a décidé le matin de tenir une séance dans l'après-midi; d'autre part, la Commission intérimaire de l'Assemblée générale siège en même temps, de sorte que tous les interprètes dont dispose le Secrétariat sont occupés.

Le Secrétariat est confronté par des difficultés d'ordre budgétaire. Pour sa part, le Département de la tutelle a toujours demandé les crédits nécessaires pour lui permettre de mener à bien ses travaux, mais la Cinquième Commission de l'Assemblée générale n'a pas consenti à les lui accorder intégralement.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il lui semble étrange que le Conseil de tutelle, l'un des six organes principaux des Nations Unies, soit empêché de fonctionner faute d'interprètes.

Il se rend parfaitement compte des difficultés dans lesquelles le Secrétariat s'est trouvé; il ne reproche rien au Département de la tutelle, mais il s'étonne de ce que l'on ait considéré que les travaux de la Commission intérimaire ont priorité sur ceux du Conseil de tutelle.

M. Sayre rappelle que le Conseil de tutelle n'a épargné aucun effort pour activer la marche de ses travaux et tenter de terminer sa session à la fin de la semaine pour permettre à certains de ses membres de retourner dans leur pays où les appellent d'autres fonctions. Il suggère que le Président, accompagné de quelques représentants du Conseil, fasse une démarche auprès du Secrétaire général par intérim de l'Organisation des Nations Unies afin que les services d'interprètes simultanés soient régulièrement assurés au Conseil.

M. KHALIDY (Irak) et Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) s'associent à la suggestion du représentant des Etats-Unis d'Amérique.

M. RYCKMANS (Belgique) fait remarquer que le Conseil de tutelle ne tient que deux sessions par an, alors que la Commission intérimaire siège de façon permanente. Tout en reconnaissant

Interim Committee was a very important organ of the United Nations, he saw no reason why the service of simultaneous interpretation should be afforded that Committee in preference to the Trusteeship Council.

The PRESIDENT said that if the French-speaking members of the Trusteeship Council were not inclined to forego interpretation of the discussion into French, he would have to adjourn the meeting.

He asked the representatives of the United States and France to support his plan to take up the matter with the Acting Secretary-General.

Sir Alan BURNS (United Kingdom) suggested that the meeting should be suspended, rather than adjourned, in the hope that during the recess, the President would manage to arrange for simultaneous interpretation into French.

Mr. KHALIDY (Iraq), supported by Mr. REID (New Zealand), moved that the meeting should be adjourned; the two Drafting Committees might meet immediately afterwards.

Mr. GARREAU (France) said that he was willing to forego interpretation into French to help the Council complete its work as soon as possible, on the understanding that his move would not constitute a precedent.

Mr. RYCKMANS (Belgium) would also forego interpretation into French, on this one occasion.

Mr. SAYRE (United States of America) and Sir Alan BURNS (United Kingdom) thanked the French-speaking members of the Council for their generous spirit of co-operation.

Mr. Hoo (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Trusteeship) also thanked the representatives of France and Belgium and assured them that their attitude would not constitute a precedent.

92. Resumption of the consideration of the draft report submitted by the Drafting Committee on the report dealing with the administration of Ruanda-Urundi during 1947

(b) Administrative union (continued)

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) drew the attention of the Council to the fact that by deleting the phrase concerning the revision of the Law of 1925, it would be making it possible to destroy the political identity of Ruanda-Urundi. Actually that law was the basis for the incorporation of the Territory into the Belgian Congo.

Speaking as the representative of China, the PRESIDENT said that at first, it had seemed advisable to delete the last part of paragraph (b). But on second thought, he found that without that phrase, the paragraph would lose all its significance and practical effect. Ruanda-Urundi was a Trust Territory; as such, its political identity had to be maintained. Since the Administer-

sant que la Commission intérimaire est un organe fort important des Nations Unies, il ne voit aucune raison pour que les services de l'interprétation simultanée soient accordés à cette Commission de préférence au Conseil de tutelle.

Le PRÉSIDENT déclare que si les membres de langue française du Conseil de tutelle ne sont pas disposés à renoncer à l'interprétation du débat en français, il se verra obligé de lever la séance.

Il demande aux représentants des Etats-Unis d'Amérique et de la France de bien vouloir appuyer la démarche qu'il se propose de faire auprès du Secrétaire général par intérim.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) suggère de ne pas lever la séance mais de la suspendre, dans l'espoir que, pendant la suspension, le Président réussira à obtenir les services d'interprètes français.

M. KHALIDY (Irak), appuyé par M. REID (Nouvelle-Zélande) propose de lever la séance; les deux Comités de rédaction pourraient siéger immédiatement.

M. GARREAU (France) déclare qu'afin d'aider le Conseil à terminer ses travaux dans le plus bref délai, il consent à se passer d'interprétation en français, à condition qu'il soit bien entendu que cela ne constituera pas un précédent.

M. RYCKMANS (Belgique) renonce également, à titre exceptionnel, à l'interprétation en français.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) et Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) remercient les membres de langue française du Conseil du large esprit de coopération dont ils font preuve.

M. Hoo (Secrétaire général adjoint, chargé du Département de la tutelle) remercie également les représentants de la France et de la Belgique et leur donne l'assurance que leur attitude ne constituera pas un précédent.

92. Reprise de l'examen du projet de rapport présenté par le comité de rédaction sur le rapport relatif à l'administration du Ruanda-Urundi pour l'année 1947

b) Union administrative (suite)

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) attire l'attention du Conseil sur le fait qu'en supprimant le membre de phrase relatif à la révision de la loi de 1925, le Conseil permettrait de supprimer l'identité politique du Ruanda-Urundi. Cette loi est, en effet, la base sur laquelle l'incorporation de ce Territoire au Congo belge pourrait être faite.

Parlant en qualité de représentant de la Chine, le PRÉSIDENT déclare qu'à première vue, il lui a semblé qu'il convenait de supprimer la dernière partie du paragraphe b). Mais, à la réflexion, il considère que, sans ce membre de phrase, le paragraphe perd toute signification et toute portée pratique. Le Ruanda-Urundi est un Territoire sous tutelle; comme tel, son identité

ing Authority had committed itself to preserving its separate political entity, the Council did not have to express that hope.

Mr. Liu Chieh thought that the proposal of the French representative to delete the entire paragraph was partially justified, but he agreed with the representative of Belgium that it would be unwise not to mention a matter as important as that of administrative union.

Mr. SAYRE (United States of America) reminded the Council that the question of administrative union was dealt with in part II of the draft report under the heading "Observations", and wondered whether the second sub-paragraph under paragraph (b) of that part might be replaced by a new paragraph reading as follows:

"In view of the fact that Ruanda-Urundi is now a Trust Territory, the Council expresses its satisfaction with the assurances given by the Administering Authority that the separate political entity of the Territory will continue to be preserved."

Mr. KHALIDY (Iraq) said that the paragraph referring to administrative union had been the subject of lengthy discussion in the Drafting Committee.

The question of administrative union between a Trust Territory and adjacent territories was unquestionably the most important matter raised in the course of the present session of the Council. There had been serious differences of opinion: some members thought that such a union would lead to the political fusion of the territories concerned; others felt that the steps taken were of a purely administrative nature. The text offered by the Drafting Committee represented a compromise. For his own part, the representative of Iraq suggested the following text:

"The Council takes the stand that in view of the fact that Ruanda-Urundi is now a Trust Territory, its separate political entity is to be preserved in order to allow the Territory to develop its own personality."

Mr. GARREAU (France) said that he considered that the political identity of Ruanda-Urundi arose from the fact that it was a Trust Territory under the supervision of the Trusteeship Council. The Council had no evidence that Ruanda-Urundi had been incorporated into the Belgian Congo or Belgium. In the circumstances, he found it improper to express a wish which implied a certain distrust of the Belgian Government. He repeated that he would vote against retention of paragraph (b).

Mr. CARPIO (Philippines) stressed the importance of the question of administrative union, not only in respect of Ruanda-Urundi, but of all Trust Territories, and objected to deletion of paragraph (b). However, he suggested that the words "will continue to be preserved" should be deleted and replaced by "will be preserved".

politique doit être préservée. Etant donné que l'Autorité chargée de l'administration s'est engagée à lui maintenir un caractère politique distinct, il n'y a pas lieu, pour le Conseil, d'exprimer l'espoir qu'il en sera ainsi.

M. Liu Chieh pense que la proposition du représentant de la France de supprimer tout le paragraphe a un certain fondement, mais il estime, avec le représentant de la Belgique, qu'il ne faudrait pas passer sous silence une question aussi importante que celle de l'union administrative.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que la question de l'union administrative figure à la deuxième partie du projet de rapport intitulée "Remarques", et il se demande s'il n'y aurait pas lieu d'y remplacer le deuxième alinéa du paragraphe b) par un paragraphe ainsi conçu:

"Etant donné que le Ruanda-Urundi est maintenant un Territoire sous tutelle, le Conseil exprime sa satisfaction des assurances données par l'Autorité chargée de l'administration que le caractère politique distinct du Territoire continuera d'être maintenu."

M. KHALIDY (Irak) déclare que le paragraphe relatif à l'union administrative a fait l'objet de longues discussions au sein du Comité de rédaction.

La question de l'union administrative entre un Territoire sous tutelle et des territoires adjacents est incontestablement la question la plus importante soulevée au cours de la présente session du Conseil. De graves divergences de vues se sont fait jour: certains pensaient qu'une telle union entraînait la fusion politique des territoires intéressés; d'autres estimaient que les mesures prises avaient un caractère purement administratif. Le texte établi par le Comité de rédaction est le résultat d'un compromis. Pour sa part, le représentant de l'Irak propose le texte suivant:

"Le Conseil est d'avis qu'en raison du fait que le Ruanda-Urundi est maintenant un Territoire sous tutelle, son caractère politique distinct doit être maintenu afin de permettre au Territoire de développer sa personnalité propre."

M. GARREAU (France) dit qu'à son avis l'identité politique du Ruanda-Urundi résulte du fait qu'il est un Territoire sous tutelle et qu'il est sous le contrôle du Conseil de tutelle. Le Conseil ne possède aucun élément lui permettant de conclure que le Ruanda-Urundi est incorporé au Congo belge ou à la Belgique. Dans ces conditions, il lui semble incorrect de formuler un vœu qui implique une certaine méfiance envers le Gouvernement belge. Il réitère qu'il votera contre le maintien du paragraphe b).

M. CARPIO (Philippines), soulignant l'importance de la question de l'union administrative, non seulement en ce qui concerne le Ruanda-Urundi mais tous les Territoires sous tutelle, s'oppose à la suppression du paragraphe b); il suggère toutefois de supprimer les mots "continuera d'être maintenu" et de les remplacer par "sera maintenu".

Mr. REID (New Zealand) pointed out that the phrase which the representative of Australia wished to delete was the very phrase upon which the Drafting Committee had reached agreement. The Committee's only concern was to be sure that the separate political entity of Ruanda-Urundi would continue to be preserved. Mr. Reid was inclined to favour either the adoption of the United States proposal or the substitution for paragraph (b) of a new paragraph, expressing the hope that the laws in force under the Mandate would not prevent the separate political entity of Ruanda-Urundi from continuing to be preserved.

Mr. NORIEGA (Mexico) agreed with Mr. Garreau that the phrase "political entity" was open to several interpretations. The views of his delegation on the question of administrative union were well-known. Therefore, while he reserved the position of his delegation, Mr. Noriega said that he would abstain from voting on paragraph (b).

Mr. RYCKMANS (Belgium) again warned the Council not to take a decision it might later regret. Such a decision might be considerably harmful to its prestige.

Throughout the twenty-five years of Belgian administration, Ruanda-Urundi had retained its own distinct characteristics; national sentiment prevailed among the inhabitants of the Territory, and this feeling was extremely rare among Africans. The Council did not need to fear for the future.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) noted that the question was being prejudged by a statement that the visiting Mission would submit a favourable report to the Council on conditions in Ruanda-Urundi.

For its part, the USSR delegation, after examining the annual report of the Administering Power, had reached the conclusion that Ruanda-Urundi was in fact governed by the Governor of the Belgian Congo. Ruanda-Urundi had made very little economic progress and was almost entirely dependent on the Belgian Congo: most industries were in the hands of trusts with headquarters in the Belgian Congo. Not only had no progress been made in the political, economic and social advancement of the inhabitants, but everything seemed to indicate that improvement could not be expected in the near future. The Administering Authority spent only the equivalent of four cents *per capita* for education and 10 cents for medical care. It was far from fulfilling the responsibilities it had assumed under Article 76 of the Charter.

The status of Ruanda-Urundi itself was at stake: if the Law of 1925 were not revised, Ruanda-Urundi could not exist as a Trust Territory. Mr. Tsarapkin, therefore, insisted that the reference to the revision of the Law of 1925 should be retained.

M. REID (Nouvelle-Zélande) signale que le membre de phrase que le représentant de l'Australie propose de supprimer est celui même sur lequel s'est fait l'accord du Comité de rédaction. Le seul souci du Comité était de s'assurer que le caractère politique distinct du Ruanda-Urundi continuerait d'être maintenu. Pour sa part, M. Reid suggère soit d'adopter la proposition du représentant des Etats-Unis, soit de remplacer le paragraphe b) par un paragraphe exprimant l'espoir que la législation créée au cours du mandat ne fera pas obstacle à ce que le caractère politique distinct du Ruanda-Urundi continue d'être maintenu.

M. NORIEGA (Mexique) convient avec M. Garreau que l'expression "caractère politique" est susceptible d'interprétations différentes. Les vues de sa délégation sur la question de l'union administrative sont bien connues. C'est pourquoi, tout en réservant la position de sa délégation, M. Noriega déclare qu'il s'abstiendra de prendre part au vote sur le paragraphe b).

M. RYCKMANS (Belgique) met à nouveau le Conseil en garde contre le danger de prendre une décision qu'il pourrait regretter plus tard. Cela nuirait considérablement à son prestige.

Tout au long des vingt-cinq années d'administration belge, le Ruanda-Urundi a conservé ses caractéristiques propres; le sentiment national existe parmi les habitants du Territoire, ce qui est très rare chez les Africains; le Conseil n'a pas lieu de manifester des inquiétudes pour l'avenir.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait remarquer que l'on préjuge la question en disant que la Mission de visite présentera au Conseil un rapport favorable sur la situation au Ruanda-Urundi.

Pour sa part, la délégation de l'URSS est parvenue à la conclusion, après examen du rapport annuel de la Puissance chargée de l'administration, que le Ruanda-Urundi est, en fait, gouverné par le Gouverneur du Congo belge. Le Ruanda-Urundi est très peu avancé du point de vue économique et il est presque complètement assujéti au Congo belge; la plupart des entreprises sont entre les mains de trusts qui ont leur siège au Congo belge. Non seulement aucun progrès n'a été réalisé dans le développement politique, économique et social des habitants, mais tout semble indiquer qu'on ne peut pas espérer d'amélioration dans un avenir prochain. L'Autorité chargée de l'administration ne consacre que l'équivalent de 4 cents par personne pour l'instruction, 10 cents pour les soins médicaux. Elle est donc loin de remplir les obligations qu'elle a assumées aux termes de l'Article 76 de la Charte.

Le statut même du Ruanda-Urundi est en jeu: si la loi de 1925 n'est pas révisée, le Ruanda-Urundi ne pourra exister en tant que Territoire sous tutelle. M. Tsarapkin insiste donc pour que la mention de la révision de la loi de 1925 demeure.

Mr. RYCKMANS (Belgium) wished to make one point clear: the laws of the Belgian Congo were not applicable to Ruanda-Urundi unless extended to that Territory by the Governor of Ruanda-Urundi. The only exception to that rule occurred when, after special consideration, the application of a law to the Trust Territory was specifically provided for in the text of the law itself.

Mr. GARREAU (France) again suggested the deletion of the whole of paragraph (b) and asked that his proposal should be put to the vote first, inasmuch as it was the amendment furthest removed from the original text.

Mr. KHALIDY (Iraq) observed that as long as the Council was voting on the draft report paragraph by paragraph, the French proposal to delete paragraph (b) could not be considered. When that paragraph was put to the vote, those delegations which wished to delete it would be free to vote against it.

The PRESIDENT shared the view of the representative of Iraq. He therefore called first for a vote on the USSR amendment.

The USSR amendment was rejected by 6 votes to 1, with 5 abstentions.

The PRESIDENT then put to the vote the proposal of the representative of the Philippines to replace the words "will continue to be preserved" by "will be preserved".

The Philippine proposal was rejected by 6 votes to 5, with 1 abstention.

The PRESIDENT then put to the vote the proposal of the Australian delegation to delete the last part of paragraph (b).

The proposal of the Australian delegation was adopted 7 votes to 5.

The PRESIDENT then asked the members of the Council to vote on paragraph (b), as amended.

Paragraph (b) as amended was rejected by 7 votes to 5.

Mr. NORIEGA (Mexico) observed that in view of the vote which had just taken place, the Council should not formulate any conclusion or recommendations in respect of the question of administrative union.

Mr. KHALIDY (Iraq) pointed out how regrettable the Council's decision was, not only for the Council itself, but for the Administering Authority.

The PRESIDENT agreed, but explained that his delegation had voted against paragraph (b) because, in its amended form, it had lost all significance and gave a false impression of the Council's conclusions on the question.

Mr. RYCKMANS (Belgium) wished to state that the Belgian Government continued to sup-

M. RYCKMANS (Belgique) tient à faire une mise au point: les lois du Congo belge ne sont pas applicables de plein droit en Ruanda-Urundi, sauf en vertu d'une ordonnance du Gouverneur du Ruanda-Urundi. Il n'est fait exception à ce principe que lorsque, après un examen spécial, l'application d'une loi au Ruanda-Urundi est expressément prévue dans le texte même de la loi.

M. GARREAU (France) propose à nouveau de supprimer tout le paragraphe b) et il demande que sa proposition soit mise aux voix la première, au titre d'amendement le plus éloigné du texte original.

M. KHALIDY (Irak) fait remarquer que, du moment que le Conseil vote sur le projet de rapport paragraphe par paragraphe, la proposition du représentant de la France de supprimer le paragraphe b) n'est pas recevable. Au moment du vote sur ce paragraphe, il sera loisible aux délégations qui sont en faveur de sa suppression de voter contre.

Le PRÉSIDENT partage le point de vue du représentant de l'Irak. Il met d'abord aux voix l'amendement de la délégation de l'URSS.

Par 6 voix contre une, avec 5 abstentions, l'amendement de la délégation de l'URSS est rejeté.

Le PRÉSIDENT met ensuite aux voix la proposition du représentant des Philippines de remplacer les mots "continuera d'être maintenu" par les mots "sera maintenu".

Par 6 voix contre 5, avec une abstention, la proposition de la délégation des Philippines est rejetée.

Le PRÉSIDENT met alors aux voix la proposition de la délégation de l'Australie de supprimer la dernière partie du paragraphe b).

Par 7 voix contre 5, la proposition de la délégation de l'Australie est adoptée.

Le PRÉSIDENT demande enfin aux membres du Conseil de se prononcer sur le paragraphe b) ainsi amendé.

Par 7 voix contre 5, le paragraphe b) est rejeté.

M. NORIEGA (Mexique) fait remarquer qu'à la suite du vote qui vient d'avoir lieu, le Conseil ne formule aucune conclusion ou recommandation en ce qui concerne la question de l'union administrative.

M. KHALIDY (Irak) souligne combien la décision du Conseil est regrettable, tant pour le Conseil lui-même que pour l'Autorité chargée de l'administration.

Le PRÉSIDENT en convient, mais il explique que sa délégation a voté contre le paragraphe b) parce que, sous sa forme amendée, il perdait toute signification et donnait une fausse impression des conclusions auxquelles le Conseil était parvenu.

M. RYCKMANS (Belgique) tient à déclarer que le Gouvernement belge maintient entière-

port wholly its statements made in 1946 concerning its intention to preserve the political identity of the Trust Territory of Ruanda-Urundi.¹

(c) Promotion of political advancement

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) explained that the principle underlying the first amendment proposed by the USSR delegation to paragraph (c) was of considerable importance. The Charter established no order of precedence for the various fields in which the development of Trust Territories was to be promoted; the political, economic, social and educational advancement of the inhabitants ought to take place simultaneously. The text of paragraph (c) as drafted, however, seemed to imply that educational advancement was a prerequisite to political development and that efforts to promote educational progress should precede any measures designed to promote political advancement. The USSR delegation, on the contrary, was of the opinion that political advancement should keep pace with educational advancement and be closely linked to it. That was why it proposed a text which was closer to the terms of the Charter.

The USSR amendments to sub-paragraph (c) were rejected by 5 votes to 3 with 3 abstentions.

Mr. REID (New Zealand) proposed that the end of the first sentence of the second paragraph should be changed to read: "towards self-government or independence", as it was stated in the Charter.

The proposal was adopted.

Paragraph (c), as submitted by the Drafting Committee, and amended by the representative of New Zealand, was adopted by 8 votes to 1, with 2 abstentions.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) repeated that the only conclusion to be drawn from that paragraph was that political advancement should not be promoted until the population of the Territory had received sufficient education. As its educational programme assigned a sum of approximately four cents per individual, the conclusion to be drawn from the set of circumstances in question was obvious.

The PRESIDENT drew Mr. Tsarapkin's attention to the fact that a special section, in the third part of the draft report, was devoted to the whole question of educational advancement.

(d) General administration

The USSR amendment was rejected by 6 votes to 3, with 3 abstentions.

Paragraph (d), as submitted by the Drafting Committee, was adopted by 8 votes.

¹ See Official Records of the second part of the first session of the General Assembly, Fourth Committee, Trusteeship, Part I, page 300.

ment ses déclarations de 1946 quant à son intention de préserver l'identité politique du Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi¹.

c) Stimulation du progrès politique

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) explique que le premier amendement proposé par la délégation de l'URSS au paragraphe c) est d'une grande importance de principe. La Charte n'établit aucun ordre de priorité entre les différents domaines dans lesquels le progrès des Territoires sous tutelle devrait être favorisé; le développement des habitants doit se faire simultanément sur le terrain politique, économique et social et sur celui de l'instruction. Or, le texte du paragraphe c), tel qu'il est rédigé, semble laisser entendre que le progrès dans le domaine de l'instruction est une condition du progrès politique, et que les efforts dans ce domaine doivent précéder tout effort au point de vue politique. La délégation de l'URSS pense, au contraire, que le progrès politique doit accompagner le développement de l'instruction et se faire en liaison avec lui; c'est pourquoi elle propose une rédaction plus conforme à la Charte.

Par 5 voix contre 3, avec 3 abstentions, les amendements de la délégation de l'URSS au paragraphe c) sont rejetés.

M. REID (Nouvelle-Zélande) propose de rectifier la fin de la première phrase du deuxième alinéa et de dire: "en vue d'aboutir à leur autonomie ou à leur indépendance. . .", ce qui est conforme au texte de la Charte.

Il en est ainsi décidé.

Par 8 voix contre une, avec 2 abstentions, le Conseil approuve le paragraphe c) sous la forme proposée par le Comité de rédaction, avec la modification suggérée par le représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) réitère l'opinion que la seule interprétation que l'on puisse donner à ce paragraphe est que l'on ne doit pas encourager le progrès politique avant que la population du Territoire ait été instruite; comme le programme d'instruction prévu pour elle consacre une somme d'environ 4 cents par individu, la conclusion que l'on peut tirer de cet ensemble de circonstances est évidente.

Le PRÉSIDENT fait remarquer à M. Tsarapkin que le projet de rapport consacre une section particulière, dans sa troisième partie, à toute la question du progrès dans le domaine de l'instruction.

d) Administration générale

Par 6 voix contre 3, avec 3 abstentions, l'amendement de la délégation de l'URSS est rejeté.

Le Conseil approuve par 8 voix le paragraphe d) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

¹ Voir les Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, Quatrième Commission, Tutelle, Première Partie, page 300.

(e) *Indigenous political structure*

Mr. KHALIDY (Iraq) favoured the first USSR amendment; the proposed deletion made the text more logical.

Mr. RYCKMANS (Belgium) drew the Council's attention to the fact that the Administering Authority would not know the Council's view with regard to its policy on respecting indigenous customs if the deletion was approved.

Mr. REID (New Zealand) said that the text of paragraph (e) had been discussed at length in the Drafting Committee and was the result of concessions made on both sides. The New Zealand delegation favoured the text of the draft report produced by the Committee.

The PRESIDENT, speaking as the representative of China, suggested that the words "cultural advancement" in the first sentence of the paragraph, should be replaced by the words "educational advancement".

That suggestion was adopted.

The USSR amendment was rejected by 6 votes to 5, with 1 abstention.

Paragraph (e), as submitted by the Drafting Committee and amended by the Chinese representative, was adopted by 9 votes.

The meeting was suspended at 4.40 p.m. and resumed at 5 p.m.

2. *Economic advancement*

(a) *General*

Mr. NORIEGA (Mexico) requested that the three amendments proposed by the USSR delegation should be submitted to the vote separately.

The first amendment was rejected by 6 votes to 5, with 1 abstention.

The second amendment was rejected by 6 votes to 1, with 5 abstentions.

The third amendment was rejected by 6 votes to 1, with 5 abstentions.

Paragraph (a) as submitted by the Drafting Committee, was adopted by 8 votes.

(b) *Famine*

Paragraph (b), as submitted by the Drafting Committee, was adopted by 9 votes.

(c) *European colonization*

Paragraph (c), as submitted by the Drafting Committee, was adopted by 10 votes.

3. *Social advancement*

(a) *Medical services*

Mr. GARREAU (France) warned the Council against the adoption of recommendations which

e) *Structure politique indigène*

M. KHALIDY (Irak) se déclare en faveur du premier amendement de la délégation de l'URSS. La suppression proposée améliore le texte du point de vue de la logique.

M. RYCKMANS (Belgique) attire l'attention du Conseil sur le fait que, si cette suppression est approuvée, l'Autorité chargée de l'administration ne connaîtra pas l'opinion du Conseil sur sa politique à l'égard du respect des coutumes indigènes.

M. REID (Nouvelle-Zélande) fait remarquer que le texte du paragraphe e) a fait l'objet de longues discussions au sein du Comité de rédaction et a été le résultat de concessions faites de part et d'autre. La délégation de la Nouvelle-Zélande se prononce en faveur du projet de rapport, qui est le fruit des travaux du Comité de rédaction.

LE PRÉSIDENT, parlant au nom de la Chine, propose de substituer, dans la première phrase du paragraphe e), les mots "dans le domaine de l'instruction" au mot "culturel".

Il en est ainsi décidé.

Par 6 voix contre 5, avec une abstention, l'amendement de la délégation de l'URSS est rejeté.

Le Conseil approuve par 9 voix le paragraphe e) sous la forme proposée par le Comité de rédaction, avec la modification suggérée par le représentant de la Chine.

La séance est suspendue à 16 h. 40 et reprise à 17 heures.

2. *Progrès dans le domaine économique*

a) *Généralités*

M. NORIEGA (Mexique) demande que les trois amendements proposés par la délégation de l'URSS soient mis aux voix séparément.

Par 6 voix contre 5, avec une abstention, le premier amendement est rejeté.

Par 6 voix contre une, avec 5 abstentions, le deuxième amendement est rejeté.

Par 6 voix contre une, avec 5 abstentions, le troisième amendement est rejeté.

Le Conseil approuve par 8 voix le paragraphe a) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

b) *Famine*

Le Conseil approuve par 9 voix le paragraphe b) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

c) *Colonisation européenne*

Le Conseil approuve par 10 voix le paragraphe c) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

3. *Progrès dans le domaine social*

a) *Services médicaux*

M. GARREAU (France) met le Conseil en garde contre l'adoption de recommandations qui ne

did not take adequate account of their financial consequences. The amendments proposed by the USSR delegation to paragraph (a) of section 3, and to the subsequent sections, ignored the difficulties faced by the Administering Authority. It was easy to express wishes and formulate recommendations, but their realization required first of all a cognizance of reality.

The USSR amendment was rejected by 6 votes to 3, with 3 abstentions.

Paragraph (a), as submitted by the Drafting Committee, was adopted by 9 votes.

(b) *Social rehabilitation of prisoners*

Paragraph (b), as submitted by the Drafting Committee, was adopted by 10 votes.

(c) *Vital statistics*

Paragraph (c), as submitted by the Drafting Committee, was adopted by 11 votes.

4. *Educational advancement*

(a) *Educational facilities*

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) requested a vote by roll call on the amendment proposed by his delegation.

A vote was taken by roll-call, as follows:

In favour: Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Australia, Belgium, France, New Zealand, United Kingdom, United States of America.

Abstaining: China, Costa Rica, Iraq, Mexico, Philippines.

The USSR amendment was rejected by 6 votes to 1, with 5 abstentions.

Explaining his negative vote, Mr. FORSYTH (Australia) pointed out that the Council had made a recommendation in paragraph (a) without mentioning any reservation, such as, for instance, the words "as far as practicable"; it thereby disregarded the probably considerable expense which the recommendation entailed.

Paragraph (a), as submitted by the Drafting Committee, was adopted by 7 votes.

(b) *Budgetary appropriations*

The USSR amendment was rejected by 7 votes to 3, with 2 abstentions.

Mr. FORSYTH (Australia) considered that it was not desirable to sanction a kind of budgetary priority for social services over other services; he proposed that the following reservation should be included in paragraph (b): "The Council considers that the budgetary appropriations allocated to education by the Administering Authority should be progressively increased as

tiennent pas suffisamment compte des conséquences financières qu'elles entraînent. Les amendements proposés par la délégation de l'URSS au paragraphe a) de la section 3 et aux sections suivantes ignorent les difficultés qui confrontent l'Autorité chargée de l'administration. Il est facile d'émettre des vœux et de formuler des recommandations, mais pour qu'ils soient véritablement efficaces, il faut avant tout se soucier des réalités.

Par 6 voix contre 3, avec 3 abstentions, l'amendement de la délégation de l'URSS est rejeté.

Le Conseil approuve par 9 voix le paragraphe a) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

b) *Réadaptation des prisonniers*

Le Conseil approuve par 10 voix le paragraphe b) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

c) *Statistiques d'état-civil*

Le Conseil approuve par 11 voix le paragraphe c) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

4. *Progrès dans le domaine de l'instruction*

a) *Etablissements d'instruction publique*

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que le vote sur l'amendement proposé par sa délégation ait lieu par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Vote pour: Union des Républiques socialistes soviétiques.

Vote contre: Australie, Belgique, France, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Chine, Costa-Rica, Irak, Mexique et Philippines.

Par 6 voix contre une, avec 5 abstentions, l'amendement de la délégation de l'URSS est rejeté.

Expliquant son vote négatif, M. FORSYTH (Australie) fait remarquer qu'aucune réserve — telle que, par exemple, "dans la mesure du possible" — n'accompagne la recommandation formulée par le Conseil au paragraphe a); de ce fait, elle ne tient pas compte des dépenses peut-être considérables qu'elle entraîne.

Le Conseil approuve par 7 voix le paragraphe a) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

b) *Crédits*

Par 7 voix contre 3, avec 2 abstentions, l'amendement de la délégation de l'URSS est rejeté.

M. FORSYTH (Australie), estimant qu'il n'y a pas lieu de sanctionner une sorte de priorité favorisant, du point de vue budgétaire, un service social par rapport aux autres, propose d'insérer au paragraphe b) la réserve suivante: "Le Conseil estime que les crédits que l'Autorité chargée de l'administration met à la disposition de l'instruction publique devraient être progres-

far as practicable, in the light of the needs of other essential services, in order to establish . . . etc.”.

Mr. KHALIDY (Iraq) believed that the adoption of that amendment would, in practice, divest the Council's recommendation of any weight. The Council should not, through reservations, weaken recommendations dealing with matters as important as the question of education.

Mr. CAÑAS (Costa Rica) deplored the tendency of some members of the Council to soften certain indispensable recommendations on the basis of financial considerations. The Council's primary concern must be to ensure the advancement of the inhabitants of Trust Territories; if the Administering Authority encountered difficulties in carrying out those recommendations, it would furnish the Council with the necessary explanations in its annual reports.

Sir Alan BURNS (United Kingdom) and the PRESIDENT pointed out to the Australian representative that the text of paragraph (b) contained a sufficient number of reservations.

Mr. FORSYTH (Australia) withdrew his amendment.

Paragraph (b) as submitted by the Drafting Committee was adopted by 9 votes.

(c) *Scholarships and higher education*

Paragraph (c), as submitted by the Drafting Committee, was adopted by 9 votes.

(d) *General*

Paragraph (d), as submitted by the Drafting Committee, was adopted by 11 votes.

5. *Miscellaneous*

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) thought it would be better to replace the word “hopes” by “recommends”, since the third part of the report was devoted to the Council's recommendations and conclusions.

Mr. FORSYTH (Australia) suggested the word “considers”.

That suggestion was adopted.

The Council then adopted the proposal of the USSR delegation, to request the Administering Authority to submit photographic illustrations of the Territory's hospitals.

Section 5 as amended was adopted.

Part I

The PRESIDENT suggested that the amendments proposed by the USSR and Mexican delegations [T/200 and T/201] should be dealt with during the consideration of the first part of the report submitted by the Drafting Committee.

Mr. RYCKMANS (Belgium) pointed out that the Mexican representative wished to include

sivement augmentés dans toute la mesure du possible, compte tenu des besoins des autres services essentiels, dans le but d'instituer, etc. . .”

M. KHALIDY (Irak) estime que l'adoption de cet amendement aurait pour résultat pratique d'enlever tout poids à la recommandation du Conseil. Le Conseil ne devrait pas affaiblir, par des réserves, des recommandations portant sur des questions aussi importantes que celle de l'instruction.

M. CAÑAS (Costa-Rica) déplore la tendance qui semble se manifester parmi les membres du Conseil à tempérer certaines recommandations nécessaires pour des considérations économiques. Le Conseil doit se préoccuper au premier chef d'assurer le progrès des populations des Territoires sous tutelle; si l'Autorité chargée de l'administration éprouve des difficultés à se conformer à ces recommandations, elle fournira au Conseil les explications voulues dans ses rapports annuels.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) et le PRÉSIDENT attirent l'attention du représentant de l'Australie sur le libellé du paragraphe b), qui contient des réserves suffisantes.

M. FORSYTH (Australie) retire son amendement.

Le Conseil approuve par 9 voix le paragraphe b) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

c) *Bourses et instruction supérieure*

Le Conseil approuve par 9 voix le paragraphe c) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

d) *Généralités*

Le Conseil approuve par 11 voix le paragraphe d) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

5. *Divers.*

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime qu'il vaut mieux remplacer le mot “espère” par le mot “recommande”, étant donné que la troisième partie du rapport est consacrée aux recommandations et conclusions du Conseil.

M. FORSYTH (Australie) suggère de dire “estime”.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil adopte ensuite la proposition de la délégation de l'URSS de demander à l'Autorité chargée de l'administration de fournir également des illustrations photographiques des hôpitaux du territoire.

La section 5 ainsi amendée est adoptée.

Première partie

Le PRÉSIDENT propose d'examiner maintenant la première partie du projet de rapport du Comité de rédaction, en liaison avec les amendements proposés par les délégations de l'URSS [T/200] et du Mexique [T/201].

M. RYCKMANS (Belgique) souligne que ce que le représentant du Mexique propose de faire,

in the report answers furnished by the Administering Authority to certain points of the Questionnaire. Mr. Ryckmans wondered whether the Council would not be making a mistake by adopting that proposal, for if the questions singled out by the Mexican representative were important, there were certainly others at least as important, if not more so, and a summary such as the one the Drafting Committee had tried to work out could not contain them all. That summary was the result of a happy compromise agreed upon by the representatives of Administering and Non-Administering Powers. In the opinion of the Belgian delegation, the Council would do well to adopt the text without additions.

Mr. NORIEGA (Mexico) expressed regret that it seemed to be the usual practice of Administering Authorities not to make information regarding the Territories they administered easily available. It was difficult, for example, for a delegation to obtain two copies of an annual report. In view of the fact that the distribution of those reports was so limited, it was important that the summary of the reports made by the Trusteeship Council for the General Assembly should at least be complete and should stress all the essential points.

In its present form, the first part of the draft report on Ruanda-Urundi was far from complete and was not sufficiently informative to convey a true picture of conditions prevailing in the Territory during the year 1947. Now, Belgium had as much interest as the Council in completing the information submitted to the Assembly. Mr. Noriega pointed out that, in the case in point, most of the answers which the Mexican delegation proposed to insert in the report were favourable to the Administering Authority.

Sir Alan BURNS (United Kingdom) emphasized the fact that his Government supplied 400 copies of the annual reports it submitted to the United Nations; his Government was not responsible for the distribution of those copies.

Mr. RYCKMANS (Belgium) repeated that, in his opinion, the insertion of a limited number of questions in the draft report would not provide a more comprehensive picture of the situation unless the Council or a committee appointed by it undertook a very careful study to decide which questions should be chosen.

The duty of the Trusteeship Council, however, was not to summarize the report of the Administering Authority but to draw conclusions from it and submit recommendations based upon it to the General Assembly.

Sir Alan BURNS (United Kingdom) supported the Belgian point of view. He feared that the insertion of the numerous items proposed by the Mexican delegation would destroy the balance of the draft report. He suggested that document T/201 should be annexed to the draft report.

c'est d'insérer dans le rapport les réponses de l'Autorité chargée de l'administration à certaines questions du Questionnaire. M. Ryckmans se demande si, en adoptant cette proposition, le Conseil ne s'engagerait pas dans une fausse voie, car, si les questions auxquelles le représentant du Mexique attache de l'importance sont en effet importantes, il y a certainement d'autres questions qui présentent une importance au moins égale, sinon plus grande, et un résumé comme celui que le Comité de rédaction a essayé d'établir ne peut les relever toutes. Ce résumé est le résultat d'un heureux compromis élaboré en commun par des représentants de Puissances chargées de l'administration de Territoires et de Puissances qui ne le sont pas. La délégation belge estime que le Conseil agirait prudemment en acceptant ce texte, sans essayer de l'étendre.

M. NORIEGA (Mexique) déplore que la pratique courante des Puissances chargées d'administration semble être de ne pas faciliter la diffusion des renseignements relatifs aux Territoires qu'elles administrent. Il est difficile, par exemple, pour une délégation, de disposer de deux exemplaires d'un rapport annuel. La circulation de ces rapports étant ainsi limitée, il importe que le résumé que le Conseil de tutelle en donne à l'Assemblée générale soit pour le moins complet et qu'il mette en relief tous les points essentiels.

Telle qu'elle est rédigée, la première partie du projet de rapport concernant le Ruanda-Urundi est loin d'être complète et ne suffit pas à donner un tableau exact de la situation régnant dans le Territoire pendant l'année 1947. Or, la Belgique a autant d'intérêt que le Conseil à compléter les renseignements communiqués à l'Assemblée. M. Noriega fait remarquer que, dans le cas actuel, la plus grande partie des réponses dont la délégation du Mexique demande l'insertion au rapport sont favorables à l'Autorité chargée de l'administration.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) souligne que son Gouvernement fournit 400 exemplaires des rapports annuels qu'il soumet à l'Organisation des Nations Unies; il n'est pas responsable de la distribution de ces exemplaires.

M. RYCKMANS (Belgique) réitère qu'à son point de vue l'insertion au projet de rapport d'un nombre limité de questions ne donnera pas une meilleure vue d'ensemble de la situation, à moins que le Conseil, ou un comité nommé par lui, ne se livre à un travail très attentif pour déterminer le choix de ces questions.

Cependant, le rôle du Conseil de tutelle n'est pas de faire un résumé du rapport de la Puissance chargée de l'administration, mais d'en tirer des conclusions et de présenter ses recommandations à l'Assemblée générale sur la base de ce rapport.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) appuie ce point de vue. Il craint que l'insertion au projet de rapport des nombreux points proposés par la délégation du Mexique n'en détruise l'équilibre, et il suggère d'adjoindre le document T/201 au projet de rapport, en annexe.

Mr. NORIEGA (Mexico) felt that even if the balance of the draft report were not maintained, additional information could not possibly be out of place in the document drawn up by the Drafting Committee. Article 101 of the rules of procedure of the Trusteeship Council provided that "The sections of the general reports of the Trusteeship Council to the General Assembly relating to conditions in specific Trust Territories . . . shall take into account the annual reports of the Administering Authorities . . ." Were it not to give the Assembly complete information the Council would fail to fulfil its duty.

There was no doubt that the first part of the draft report required improvement; there was nothing to prevent other delegations from submitting their suggestions in that respect, just as the Mexican delegation had done.

The PRESIDENT said he understood and shared the Mexican representative's desire to submit to the General Assembly as complete a picture as possible of conditions in Ruanda-Urundi. Nevertheless, he drew Mr. Noriega's attention to the difficulties of incorporating his amendments in the text of the draft report.

Mr. NORIEGA (Mexico) felt that, as all the facts to be inserted were taken from the annual report, his amendments could be placed in the first part of the draft report, which was entitled "Review of Conditions, Based on the Report of the Administering Authority".

Mr. RYCKMANS (Belgium) observed that it was none the less true that the draft report was also based on the oral statements of the Administering Authority. The Belgian delegation had no objection to the publication of the statements made by the Administering Authority in reply to the Trusteeship Questionnaire; it was obvious, however, that if, for example, it did not refuse to have reference made to the fact that 100 tons of castor oil seeds had been exported, it would also wish the General Assembly to know the number of natives that had been cared for by the health services set up by the Administering Authority. That fact was at least equally important in giving a correct idea of conditions.

The Belgian delegation would agree to the insertion of the questions proposed by the Mexican delegation provided that the replies of the Administering Authority to certain other items in the Questionnaire, which Belgium considered of even greater importance, were also included.

The PRESIDENT suggested that the amendments proposed by the Belgian delegation should be voted upon as a unit.

Mr. NORIEGA (Mexico) objected to that procedure, which might mean that none of his amendments would be included.

If the Council admitted that it was possible to improve the text of the first part of the draft

M. NORIEGA (Mexique) pense que, même si l'équilibre du projet de rapport en devait souffrir, un supplément d'informations ne saurait nuire au document établi par le Comité de rédaction. Aux termes de l'article 101 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, "Les chapitres des rapports d'ensemble du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale concernant la situation de chaque Territoire sous tutelle . . . sont établis sur la base des rapports annuels de l'Autorité chargée de l'administration. . . ." En n'informant pas l'Assemblée de façon complète, le Conseil manquerait à son devoir.

Il n'y a nul doute que la première partie du projet de rapport a besoin d'être améliorée; rien n'empêche les autres délégations de présenter leurs suggestions à cet égard, comme l'a fait la délégation du Mexique.

Le PRÉSIDENT comprend et partage le désir du représentant du Mexique de présenter à l'Assemblée générale un tableau aussi complet que possible de la situation en Ruanda-Urundi. Il attire toutefois l'attention de M. Noriega sur la difficulté que présente l'incorporation de ses amendements au texte du projet de rapport.

M. NORIEGA (Mexique) pense que ses amendements trouvent leur place à la première partie du projet de rapport, qui a pour titre "Examen de la situation d'ensemble d'après le rapport de l'Autorité chargée de l'administration", étant donné que toutes les données à insérer ont été puisées à ce rapport.

M. RYCKMANS (Belgique) fait remarquer qu'il n'en reste pas moins que le projet de rapport est basé également sur les déclarations orales de l'Autorité chargée de l'administration. La délégation de la Belgique n'a aucune objection à ce que les déclarations faites par l'Autorité chargée de l'administration en réponse au Questionnaire du Conseil de tutelle soient publiées; il est évident, cependant, que si elle ne refuse pas qu'il soit fait mention, par exemple, du fait que 100 tonnes de graines de ricin ont été exportées, elle voudrait également que l'on fit connaître à l'Assemblée générale le nombre d'indigènes qui ont été soignés grâce aux services sanitaires établis par l'Autorité chargée de l'administration, ce qui constitue un élément pour le moins aussi important pour donner une idée juste de la situation.

La délégation belge accepterait l'insertion des questions proposées par la délégation du Mexique, à la condition que l'on reproduise également les réponses de l'autorité chargée de l'administration à certains autres points du Questionnaire, qu'elle considère comme présentant encore plus d'importance.

Le PRÉSIDENT suggère que l'ensemble des amendements proposés par la délégation du Mexique fasse l'objet d'un seul vote.

M. NORIEGA (Mexique) proteste contre une telle procédure qui peut avoir pour conséquence qu'aucune de ses propositions ne sera retenue.

Si le Conseil reconnaît la possibilité d'améliorer le texte de la première partie du projet

report, it could refer that part back to the Drafting Committee and ask it to consider the additions proposed by the Mexican delegation as well as any other additions desired by Mr. Ryckmans or other representatives.

Mr. RYCKMANS (Belgium) stressed the fact that that suggestion unfortunately was subject to a very serious objection. In making a choice among the various items in the Questionnaire, the Council would necessarily be obliged to state that one question was more important than another. That could not be done without thorough consideration, for which there was no longer sufficient time during the current session.

Speaking as the representative of China, the PRÉSIDENT stressed the fact that the aim of the first part was to give the General Assembly a comprehensive view of the situation as it appeared to the Council. He wondered to what extent the addition of the Mexican delegation's amendments, which were extracts from the report of the Administering Authority, would further that aim.

Mr. SAYRE (United States of America) praised the impartiality of the Mexican delegation's amendments and admitted their importance, but recognized the justice of the objections raised by the representative of Belgium. The problem was a problem of selection; as each delegation might make a different choice of questions which it considered of prime importance, the Council ran the risk of drafting a summary having exactly the same balance as the original report on Ruanda-Urundi.

In the circumstances, the United States delegation would adhere to a principle which it considered very sound: once the Council had entrusted the task of drafting a report to a Drafting Committee, it should accept the work of the body it had named, except in cases of serious errors or omissions.

In its desire to uphold that principle, the United States delegation accepted the first part of the draft report as presented by the Drafting Committee.

Mr. Sayre supported the President's suggestion to have a single vote on the Mexican delegation's amendments in order to save time and because of the principle involved.

Mr. CAÑAS (Costa Rica) defended the right of delegations to present amendments to any document drafted on behalf of the Council. That was one of the fundamental rights of all members. The adoption of the principle advocated by Mr. Sayre would result in denying to countries which were not represented on a drafting committee an opportunity of having their views included in the report drawn up by the committee in question. The Costa Rican delegation objected to such a principle, which it considered unacceptable.

It was to be desired that other delegations should draft suggestions as useful and logical

de rapport, il peut renvoyer cette partie au Comité de rédaction, en le priant de prendre en considération non seulement les additions que la délégation du Mexique voudrait y voir apporter, mais aussi toute autre addition désirée par M. Ryckmans ou d'autres représentants.

M. RYCKMANS (Belgique) souligne que cette suggestion se heurte malheureusement à une objection très sérieuse. En faisant un choix parmi les différents points du Questionnaire, le Conseil porte forcément un jugement, il déclare telle question plus importante que telle autre. Or, il ne pourrait le faire qu'à la suite d'une étude approfondie, à laquelle il n'a plus le temps de se livrer à la session actuelle.

Parlant en tant que représentant de la Chine, le PRÉSIDENT fait ressortir que le but de la première partie est de donner à l'Assemblée générale un tableau d'ensemble de la situation telle qu'elle apparaît au Conseil; il se demande à quel point l'addition des amendements de la délégation du Mexique, qui sont des extraits du rapport même de l'autorité chargée de l'administration, répond à ce but.

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique), tout en louant l'impartialité et en admettant l'importance des amendements de la délégation du Mexique, reconnaît le bien-fondé des objections du représentant de la Belgique. Le problème est un problème de sélection: or, étant donné que chaque délégation peut présenter un choix différent de questions qui lui paraissent d'importance majeure, on court le risque d'établir un résumé ayant les mêmes proportions que le rapport original sur le Ruanda-Urundi.

La délégation des Etats-Unis se conformera donc, en l'occurrence, à un principe général qui lui paraît très sage: si le Conseil a confié à un Comité de rédaction le soin de rédiger un rapport, il doit accepter le travail de l'organisme qu'il a désigné, à moins de lacunes ou d'erreurs graves.

La délégation des Etats-Unis, cherchant à faire consacrer ce principe, accepte donc pour sa part la première partie du projet de rapport, telle qu'elle a été établie par le Comité de rédaction.

M. Sayre appuie la suggestion du Président de voter sur l'ensemble des amendements de la délégation du Mexique, afin de gagner du temps et aussi à cause du principe en jeu.

Mr. CAÑAS (Costa-Rica) défend le droit des délégations de présenter des amendements à tout document établi au nom du Conseil. C'est là un des droits essentiels de tous les membres. L'adoption du principe que M. Sayre voudrait voir établir aboutirait à nier à tout pays ne faisant pas partie d'un comité de rédaction la possibilité de faire figurer ses vues dans le rapport élaboré par ce dernier. La délégation de Costa-Rica s'élève contre un tel principe, qu'elle juge inadmissible.

Il serait à souhaiter que d'autres délégations formulassent des suggestions aussi utiles et

as the amendments of the Mexican delegation. It was for the Council to choose among them and to decide on their importance.

The PRESIDENT stated that if the Mexican amendments which would be voted upon as a whole were adopted, their incorporation in the draft report would have to be left to the Drafting Committee which had presented the report. In that case, the title of the first part would have to be changed, as it would no longer be a review of general conditions in Ruanda-Urundi by the Council, but rather a summary of the report of the Administering Authority.

Mr. RYCKMANS (Belgium) pointed out that it would not be a summary in the strict sense of the word, but rather a sort of anthology compiled by a single representative. The question to be decided was whether his selection was the best possible.

The amendments proposed by the representative of Mexico were rejected by 7 votes to 4, with 1 abstention.

Paragraph (a) as submitted by the Drafting Committee was adopted.

(b) *Political*

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) requested that his three proposed amendments to paragraph (b) should be voted on separately.

He drew attention to a typographical error in the text of the first amendment, which should read: "The Governor's Council is of a purely advisory nature," in place of "The Governor's Executive Council . . ."

The first USSR amendment was rejected by 5 votes to 2, with 5 abstentions.

The second USSR amendment was rejected by 6 votes to 4, with 2 abstentions.

With regard to the third USSR amendment, Mr. RYCKMANS (Belgium) pointed out that it would be more correct to say: "Corporal punishment is permitted by local *native* courts," since the local European courts did not pronounce sentence of corporal punishment.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) wished to make a correction in the third amendment: the name of Mr. Ryckmans should be deleted from the last sentence of the proposed text.

In reply to Mr. RYCKMANS (Belgium) and Mr. KHALIDY (Iraq), Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) affirmed that that sentence formed an integral part of the amendment. His delegation considered that the insertion of the quotation was important, since it illustrated in a striking manner the actual condition of the natives of Ruanda-Urundi.

Mr. RYCKMANS (Belgium) protested formally against the statements attributed to him by the representative of the Union of Soviet Socialist

fondées que celles de la délégation du Mexique; c'est au Conseil de faire un choix parmi elles et de déterminer leur importance.

Le PRÉSIDENT dit que si les amendements du Mexique, qui seront mis aux voix dans leur ensemble, sont adoptés, leur incorporation au projet de rapport devra être confiée au Comité de rédaction, responsable de la présentation du rapport. Dans ce cas, l'on devra modifier le titre de la première partie; celle-ci ne sera plus un exposé de la situation d'ensemble du Ruanda-Urundi telle qu'elle est vue par le Conseil, mais bien un résumé du rapport de l'Autorité chargée de l'administration.

M. RYCKMANS (Belgique) souligne que ce ne sera même pas un résumé à proprement parler, mais une anthologie, une sorte de recueil de morceaux choisis dû à un seul représentant. La question qui se pose est de savoir si son choix est le meilleur.

Par 7 voix contre 4, avec une abstention, les amendements proposés par la délégation du Mexique sont rejetés.

Le Conseil approuve le paragraphe a) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

b) *Situation politique*

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que l'on vote séparément sur les trois amendements qu'il propose d'apporter au paragraphe b).

Il signale une erreur typographique au texte du premier amendement, où il y aurait lieu de lire: "Le Conseil du Gouverneur a un caractère purement consultatif" au lieu de: "Le Conseil exécutif du Gouverneur . . ."

Par 5 voix contre 2, avec 5 abstentions, le premier amendement de la délégation de l'URSS est rejeté.

Par 6 voix contre 4, avec 2 abstentions, le deuxième amendement de la délégation de l'URSS est rejeté.

M. RYCKMANS (Belgique) fait remarquer à propos du troisième amendement de l'URSS qu'il serait plus correct de dire: "Les châtiments corporels sont autorisés par les cours indigènes", étant donné que les tribunaux européens locaux ne prononcent pas de peines corporelles.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) voudrait apporter une correction à ce troisième amendement: le nom de M. Ryckmans dans la dernière phrase du texte proposé doit être supprimé.

Sur la demande de M. RYCKMANS (Belgique) et de M. KHALIDY (Irak), M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) confirme que cette phrase fait partie intégrante de l'amendement. La délégation de l'URSS estime l'insertion de la citation utile parce qu'elle illustre de façon frappante la situation réelle des indigènes du Ruanda-Urundi.

M. RYCKMANS (Belgique) proteste formellement contre les déclarations qui lui sont attribuées par le représentant de l'URSS. Ces paroles,

Republics. Those remarks, whose origin was stated, did not appear even in the verbatim record of the meeting in question. He considered any such systematic distortion of his statements as intolerable. It was an undeniable fact that for some natives whose standard of living was very low, a prison sentence did not carry the same weight of punishment and humiliation as for most Europeans; similarly, in Europe or America many vagabonds preferred to spend the night in a heated cell rather than under a bridge. Mr. Ryckmans had not defended the practice of corporal punishment; he had explained it. He had brought out the fact that the law permitted the native courts to continue the use of corporal punishment in cases where custom provided for it; however, the law did its best to limit its application as far as possible.

The interpretation put upon Mr. Ryckman's statement by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics was entirely prejudiced, and the representative of Belgium urgently requested the Council to vote against its insertion in the report.

Mr. KHALIDY (Iraq), speaking as the Chairman of the Drafting Committee, asked Mr. Tsarapkin to withdraw his amendment. He observed that it was not the custom of the Trusteeship Council to give the impression of bringing an accusation against one of its members.

Sir Alan BURNS (United Kingdom) supported the protest voiced by Mr. Khalidy and deplored the accusation as being of a particularly offensive nature.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) replied that he had been present when Mr. Ryckmans had made his statement, and that the quotation certainly reflected the spirit, if perhaps not the letter, of Mr. Ryckman's remarks.

The PRESIDENT declared the debate closed and put the third USSR amendment to paragraph (b) to the vote.

The third USSR amendment was rejected by 9 votes to 1, with 2 abstentions.

Paragraph (b) as submitted by the Drafting Committee was adopted.

(c) Economic

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) declared that the text of paragraph (c) as it stood might create a false impression as to the actual situation of the native industries; the fourth sub-paragraph should be extended in order to indicate the exact relationship between the native industries and the European industries. The USSR delegation submitted no concrete proposal but suggested that the Drafting Committee should extend the sub-paragraph along the lines which it had indicated.

bien que leur source soit citée, ne figurent même pas au compte rendu *in extenso* de la séance dont il est question. M. Ryckmans ne saurait tolérer une déformation aussi systématique de ses déclarations. Il est indéniable que pour certains indigènes d'un niveau de vie très bas, la peine de prison n'a pas le même effet de châtiement et de honte que pour la plupart des Européens; au même titre, dans les pays d'Europe ou d'Amérique, certains vagabonds préfèrent passer la nuit dans une cellule chauffée que sous un pont. M. Ryckmans n'a pas défendu le système du châtiement corporel, il l'a expliqué: il a fait ressortir que la législation permet aux tribunaux indigènes de continuer à appliquer les peines corporelles dans les cas où la coutume le prévoyait; cependant, les lois s'efforcent d'en limiter l'application dans toute la mesure du possible.

L'interprétation donnée à cette déclaration par le représentant de l'URSS est donc absolument tendancieuse et la délégation de la Belgique demande instamment au Conseil de voter contre son insertion au rapport.

M. KHALIDY (Irak), parlant en qualité de Président du Comité de rédaction, demande à M. Tsarapkin de retirer son amendement. Il fait remarquer qu'il n'est pas dans les coutumes du Conseil de tutelle de paraître formuler une accusation contre l'un de ses membres.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) associe sa protestation à celle de M. Khalidy et s'élève contre le caractère particulièrement offensant de l'accusation.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) répond qu'il était présent quand M. Ryckmans a fait sa déclaration et que, si sa citation n'en reproduit pas exactement le texte, elle lui est certainement fidèle quant à l'esprit.

Le PRÉSIDENT clôt la discussion et met aux voix le troisième amendement de la délégation de l'URSS au paragraphe b).

Par 9 voix contre une, avec 2 abstentions, le troisième amendement de la délégation de l'URSS est rejeté.

Le Conseil approuve le paragraphe b) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

c) Situation économique

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que le texte actuel du paragraphe c) peut créer une impression inexacte en ce qui concerne la situation réelle des industries indigènes; il y aurait lieu de compléter le quatrième alinéa de manière à indiquer le rapport exact entre les industries indigènes et les industries européennes. La délégation de l'URSS ne formule pas de proposition concrète à cet égard mais suggère que le Comité de rédaction complète l'alinéa dans le sens qu'elle vient d'indiquer.

The PRESIDENT observed that the remarks of the USSR representative, which in effect constituted a commentary, would appear in the records of the discussions.

He then put to the vote the proposed USSR amendment to the fifth sub-paragraph of paragraph (c).

The USSR amendment was rejected by 7 votes to 1, with 3 abstentions.

Paragraph (c) as submitted by the Drafting Committee was adopted by 7 votes.

(d) Social

Mr. RYCKMANS (Belgium) pointed out that the figure of one medical practitioner for 100,000 indigenous inhabitants, given in the proposed USSR amendment, was not correct.

The USSR amendment was rejected by 6 votes to 1, with 5 abstentions.

Paragraph (d) as submitted by the Drafting Committee was adopted by 7 votes.

(e) Educational

The PRESIDENT asked Mr. Khalidy, Chairman of the Drafting Committee, to verify the figure given for the educational appropriation for 1947, which was stated to be 7.34 per cent of the total budget of the Territory. He pointed out that on page 235 of the report of the Administering Authority the figure of 4.92 per cent was given. He thought the Council might adopt the paragraph subject to subsequent rectification by Mr. Khalidy.

Mr. CARPIO (Philippines) wished it to be stated that the 2,687 schools mentioned in the last part of the first sub-paragraph were bush schools.

Mr. NORIEGA (Mexico) observed that the statement: "There are no mission secondary schools" was not sufficiently clear; it should be stated whether there were other secondary schools, or whether there were no secondary schools whatever.

Mr. RYCKMANS (Belgium) explained that the Territory had a number of secondary mission schools which prepared students for the priesthood; those schools were not mentioned in the report because they were not subsidized by the Administering Authority. There were no other secondary schools, except for the Astrida school.

Mr. CARPIO (Philippines) thought that it was the secondary school in Astrida, consisting of a section for boys and one for girls, which was described in the first sub-paragraph of paragraph (e) of the draft report as a "school group"; this should have been made clear.

The PRESIDENT suggested that the sentence relating to the absence of secondary mission schools should be deleted, and that it should be

Le PRÉSIDENT dit que les observations de la délégation de l'URSS, qui constituent en quelque sorte un commentaire, figureront au compte rendu des débats.

Il met ensuite aux voix l'amendement proposé par la délégation de l'URSS au cinquième alinéa du paragraphe c).

Par 7 voix contre une, avec 3 abstentions, l'amendement de la délégation de l'URSS est rejeté.

Le Conseil approuve par 7 voix le paragraphe c) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

d) Situation sociale

M. RYCKMANS (Belgique) signale que le chiffre d'un médecin par 100.000 habitants indigènes cité dans l'amendement proposé par la délégation de l'URSS n'est pas exact.

Par 6 voix contre une, avec 5 abstentions, l'amendement de la délégation de l'URSS est rejeté.

Le Conseil approuve par 7 voix le paragraphe d) sous la forme proposée par le Comité de rédaction.

e) Situation de l'enseignement

Le PRÉSIDENT demande à M. Khalidy, Président du Comité de rédaction, de vérifier le pourcentage de 7,34 donné pour le budget de l'éducation en 1947 par rapport au budget total du Territoire. Il fait remarquer que le rapport de l'Autorité chargée de l'administration porte, à la page 235, le chiffre de 4,92 pour cent. Le Conseil pourrait adopter le paragraphe, sous réserve d'une rectification éventuelle confiée aux soins de M. Khalidy.

M. CARPIO (Philippines) demande qu'on précise que les 2.687 écoles dont il s'agit dans la dernière partie du premier alinéa sont des écoles de brousse.

M. NORIEGA (Mexique) fait remarquer que la formule selon laquelle "il n'existe pas d'école secondaire de mission" n'est pas assez claire: il faut préciser s'il y a d'autres écoles secondaires ou pas d'écoles secondaires du tout.

M. RYCKMANS (Belgique) explique qu'il existe dans le Territoire des écoles secondaires religieuses qui préparent à la prêtrise: elles ne sont pas mentionnées dans le rapport parce qu'elles ne sont pas subventionnées par l'Autorité chargée de l'administration. En dehors d'elles, il n'existe en effet pas d'école secondaire, à l'exception de celle d'Astrida.

M. CARPIO (Philippines) pense que c'est l'école secondaire d'Astrida, comprenant une section pour les garçons et une section pour les filles, que le projet de rapport désigne au premier alinéa du paragraphe e) en tant que "groupe scolaire": il y aurait lieu de le préciser.

Le PRÉSIDENT suggère de supprimer la phrase relative à l'absence d'écoles secondaires de mission et, conformément aux suggestions du re-

specified in accordance with the Philippine representative's proposal that (1) "Education was undertaken entirely by religious missions, with the exception of one school in Astrida" and (2) that "there were in addition 2,687 bush schools . . ."

It was decided accordingly.

Paragraph (e) as submitted by the Drafting Committee, with the above alterations and subject to verification of the figure of 7.34 per cent, was adopted by 8 votes.

The PRESIDENT proposed that the Council should approve the draft report as a whole.

Mr. CARPIO (Philippines) pointed out that before the meeting was suspended the Council had decided by vote to delete from the first section of the third part of the draft report the paragraph entitled "Administrative Union". That decision, while it could not be criticized from the point of view of procedure, certainly did not correspond to the Council's real intentions. The Council doubtless wished to acquaint the General Assembly with its views on the important question of administrative union, to which it had devoted many hours of discussion. If it was unable to agree on a formula acceptable to all, it might at least inform the Assembly of the opinions expressed.

The PRESIDENT stated that if the Council was not opposed to the Philippine representative's suggestion, the latter might submit a written proposal on the lines he had indicated, in view of the fact that the draft report had not yet been approved as a whole.

Sir Alan BURNS (United Kingdom) stated that such procedure would establish a regrettable precedent and that he would oppose it, although he had voted in favour of retaining the paragraph in question.

Mr. CARPIO (Philippines) pointed out that the report would not reflect the real views of the Council if it did not contain any reference to the administrative union. The importance of that question outweighed all considerations of procedure.

Following a remark by the PRESIDENT to the effect that the Council could not disregard the point of order raised by the representative of the United Kingdom, Mr. NORIEGA (Mexico) observed that it was clear that the report would not reflect the unanimous wish of all members if it made no reference to the question of administrative union. In his opinion, the draft report should mention the declaration of the Administering Authority on the subject of administrative union and give the views expressed by those members of the Council who approved that declaration, as well as by those who felt a certain anxiety regarding the future effects of that measure on the Trust Territory. That was the only way to ensure the unanimous approval which the draft report required.

présentant des Philippines, de préciser: 1) "que l'enseignement est entièrement assuré par des missions religieuses à l'exception d'une école à Astrida. . ."; 2) ". . . qu'il existait en outre 2.687 écoles de brousse. . .".

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil approuve par 8 voix le paragraphe e) sous la forme proposée par le Comité de rédaction, avec les modifications ci-dessus et sous réserve de vérification du chiffre de 7,34 pour cent.

Le PRÉSIDENT propose au Conseil d'approuver le projet de rapport dans son ensemble.

M. CARPIO (Philippines) rappelle qu'avant la suspension de séance, le Conseil a décidé par voie de vote de supprimer de la première section de la troisième partie du projet de rapport le paragraphe b) intitulé "Union administrative"; or, cette décision, inattaquable au point de vue de la procédure, ne correspond certainement pas aux intentions réelles du Conseil. Le Conseil tient sans aucun doute à faire connaître à l'Assemblée générale ses vues sur l'importante question de l'union administrative à laquelle il a consacré de longs débats. S'il ne peut parvenir à une formule acceptable par tous, il pourrait tout au moins informer l'Assemblée des opinions exprimées.

Le PRÉSIDENT déclare que, si le Conseil ne s'oppose pas à la suggestion du représentant des Philippines, ce dernier pourrait présenter une proposition par écrit dans le sens qu'il vient d'indiquer, étant donné que le projet de rapport n'a pas encore été approuvé dans son ensemble.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) dit qu'une telle procédure établirait un fâcheux précédent et il s'y oppose, bien qu'il ait voté pour le maintien du paragraphe en question.

M. CARPIO (Philippines) souligne que le rapport ne reflétera pas l'opinion véritable du Conseil s'il ne contient aucune allusion à l'union administrative. L'importance de cette question prime toute considération de procédure.

Au PRÉSIDENT, qui déclare que le Conseil ne peut passer outre au point d'ordre soulevé par le représentant du Royaume-Uni, M. NORIEGA (Mexique) fait remarquer qu'il n'y a pas de doute que le projet de rapport ne ralliera pas l'unanimité des membres s'il passe sous silence la question de l'union administrative. A son avis, le projet de rapport devrait faire mention de la déclaration de l'Autorité chargée de l'administration au sujet de l'union administrative, et donner ensuite l'opinion des membres du Conseil qui approuvent cette déclaration ainsi que celle des membres du Conseil qui, au contraire, éprouvent une certaine inquiétude quant à l'avenir que cette mesure réserve au Territoire sous tutelle. C'est là le seul moyen d'assurer au projet de rapport l'approbation unanime qu'il importe d'obtenir.

Sir Alan BURNS (United Kingdom) announced his readiness to withdraw his objection if the adoption of a formula of the nature suggested by the representatives of the Philippines and Mexico was likely to ensure unanimity.

Mr. CAÑAS (Costa Rica) remarked that, on the whole, members had cast negative votes not because they did not wish the report to contain any allusion to the administrative union, but because they had felt that paragraph (b) was not worded in a satisfactory manner. There were occasions when the rules of procedure should not be followed too closely, especially when the inconsistency with the real intention of members was as clear as in the present case.

Mr. KHALIDY (Iraq) suggested that the Council should adopt the following text:

"The Council, in noting the fact that Ruanda-Urundi is now a Trust Territory with a separate political entity, is of the opinion that this separate political entity should continue to be preserved."

Mr. GARREAU (France) stated that the delegation of France adhered firmly to its position. It considered that such a text was entirely superfluous, since there was no doubt of the fact that the Government of Belgium was determined to abide loyally and sincerely by the obligations assumed by it under the United Nations Charter and the Trusteeship Agreement. The French delegation would therefore vote against the adoption of the text.

Mr. KHALIDY (Iraq) stated that the only object of his proposal was to allay the anxieties of certain members of the Council on the subject of administrative union; it was no more of a challenge to the intentions of the Administering Authority than the Questionnaire, the visiting missions and other existing measures of control.

The PRESIDENT proposed that the Council should revert to the proposal originally made by the representative of New Zealand by saying: "The Council expresses the hope that such legislation will ensure that the separate political entity of Ruanda-Urundi will continue to be preserved."

Mr. GARREAU (France) pointed out that what the Council should express was certainty and not hope, since the Administering Authority was under obligation to preserve the separate political character of the Territory.

Sir Alan BURNS (United Kingdom) suggested that the first part of the Drafting Committee's original text should be retained, but that the words "The Council expresses the hope" should be replaced by "The Council expresses the conviction."

If his suggestion was adopted, paragraph (b) would read as follows: "The Council expresses the conviction that, in view of the fact that Ruanda-Urundi is now a Trust Territory, its separate political entity will continue to be preserved."

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) se déclare prêt à retirer son objection si l'adoption d'une formule du genre de celle suggérée par les représentants des Philippines et du Mexique est gage d'unanimité.

M. CAÑAS (Costa-Rica) fait remarquer que, d'une manière générale, les représentants ont voté de façon négative, non pas parce qu'ils ne voulaient aucune allusion dans le rapport à l'union administrative, mais parce qu'ils considéraient que la rédaction du paragraphe b) n'était pas satisfaisante. Il est des cas où il n'y a pas lieu de suivre à la lettre le règlement intérieur, surtout lorsque le manque d'intention à la base est aussi évident.

M. KHALIDY (Irak) propose au Conseil d'adopter le texte suivant:

"Le Conseil, prenant note du fait que le Ruanda-Urundi est maintenant un Territoire sous tutelle ayant un caractère politique distinct, est d'avis que ce caractère politique distinct doit continuer d'être maintenu."

M. GARREAU (France) déclare que la délégation de la France reste nettement sur ses positions. Elle considère qu'un tel texte est absolument inutile, étant donné qu'il n'y a aucun doute que le Gouvernement de la Belgique est résolu à observer loyalement et honnêtement les engagements qu'il a pris en vertu de la Charte des Nations Unies et de l'Accord de tutelle; elle votera donc contre son adoption.

M. KHALIDY (Irak) dit que le seul but de sa proposition est de fournir des apaisements aux inquiétudes de certains membres du Conseil au sujet de l'union administrative; elle ne met pas en doute les intentions de l'Autorité chargée de l'administration, pas plus que ne le font le Questionnaire, les missions de visite et autres mesures de contrôle en vigueur.

Le PRÉSIDENT propose de reprendre l'idée originalement suggérée par le représentant de la Nouvelle-Zélande et de dire: "Le Conseil exprime l'espoir que la législation en vigueur assurera que le caractère politique distinct du Ruanda-Urundi continuera d'être maintenu."

M. GARREAU (France) souligne que le Conseil doit exprimer sa certitude et non pas son espoir, étant donné que l'Autorité chargée de l'administration a l'obligation de maintenir le caractère politique distinct du Territoire.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) suggère de garder la première partie du texte original du Comité de rédaction, mais en disant "Le Conseil est convaincu. . ." au lieu de: "Le Conseil exprime l'espoir. . .".

Si sa suggestion est acceptée, le paragraphe b) se lirait comme suit: "Le Conseil est convaincu que le Territoire du Ruanda-Urundi étant actuellement un Territoire sous tutelle, son caractère politique distinct continuera d'être maintenu."

Paragraph (b), as amended by the representative of the United Kingdom, was adopted.

The PRESIDENT next put to the vote the draft report in its entirety, as amended by the Council.

The draft report as a whole was adopted as amended by 9 votes to 1, with 2 abstentions.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) explained that his delegation had voted against the adoption of the draft report because the latter did not contain any recommendation relating to the abolition of the existing administrative union between Ruanda-Urundi and the Belgian Congo or to the establishment of a separate administration for the Trust Territory. It also did not contain any recommendation regarding the promotion of the advancement of the indigenous populations towards self-government and independence. Those were the three main reasons for which the USSR delegation had voted against the adoption of the draft report. Mr. Tsarapkin asked that the amendments he had submitted to document T/197 should be published as an annex to the report on Ruanda-Urundi which the Council would submit to the General Assembly.

The PRESIDENT pointed out that the USSR representative's remarks would appear in the summary records of the Council's debates. If the USSR delegation wished, it could ask that a statement of minority views should be appended to the report in accordance with rule 64 of the rules of procedure.

Mr. NORIEGA (Mexico) recalled that the Mexican delegation had always reserved its opinion on the subject of the question of administrative union. It had voted in favour of the adoption of the draft report, but only on the understanding that it still maintained that reservation.

The PRESIDENT, supported by Mr. SAYRE (United States of America), expressed the Council's thanks to the Drafting Committee and to members of the Secretariat who had taken part in the preparation of the draft report on Ruanda-Urundi.

The meeting rose at 7.40 p.m.

Le Conseil adopte le paragraphe b) dans la rédaction proposée par le représentant du Royaume-Uni.

Le PRÉSIDENT met ensuite aux voix l'ensemble du projet de rapport, tel qu'il a été amendé par le Conseil.

Par 9 voix contre une, avec 2 abstentions, l'ensemble du projet de rapport ainsi amendé est adopté.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) explique que sa délégation a voté contre l'adoption du projet de rapport parce qu'il ne contient pas de recommandation relative à l'abolition de l'union administrative existant entre le Ruanda-Urundi et le Congo belge et à l'établissement d'une administration séparée pour le Territoire sous tutelle. Il ne contient pas non plus de recommandation favorisant le progrès des populations indigènes vers l'autonomie et l'indépendance. La délégation de l'URSS a voté contre l'adoption du projet de rapport pour ces trois raisons principales et elle demande que les amendements qu'elle a présentés au document T/197 soient publiés en annexe au rapport que le Conseil enverra à l'Assemblée générale au sujet du Ruanda-Urundi.

Le PRÉSIDENT souligne que les remarques du représentant de l'URSS figureront aux comptes rendus des débats du Conseil. La délégation de l'URSS peut, si elle le désire, conformément à l'article 64 du règlement intérieur, demander l'annexion au rapport d'un exposé de l'opinion de la minorité.

M. NORIEGA (Mexique) rappelle que, pour ce qui est de la question de l'union administrative, la délégation du Mexique a toujours réservé sa position. Elle a voté pour l'adoption du projet de rapport, mais il reste entendu que sa réserve demeure.

Le PRÉSIDENT, appuyé par M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique), exprime les remerciements du Conseil au Comité de rédaction et aux membres du Secrétariat qui ont participé à la rédaction du projet de rapport sur le Ruanda-Urundi.

La séance est levée à 19 h. 40.